

SAC-931110

UNIVERSITÉ DE MONCTON

123e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 novembre 1993

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS.ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Fernand Arsenault

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Julien Chiasson

Micheline Cormier

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Marjolaine Dugas

Nassir El-Jabi

Roger Gervais

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Jennifer Hébert

Christophe Jankowski

Mariana Kant

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Ronald C. LeBlanc

Albert L'évesque

Victorin Mallet

Bertrand Marion

Samantha Mayhew

Chadia Moghrabi

Pierre Ouellette
Marielle Préfontaine
Edgar Robichaud
Pascal Robichaud
Irène Savoie
John Sichel
Ba Tran Quang
Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Médard Collette
Louis Malenfant
Viateur Viel
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Rhéal Bérubé et Hektor Haché-Haché

ABSENTS: Gérald Boudreau, Armand Caron, Normand Carrier et Priscille Massé

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930826	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
7.1 (7.4) Administration publique: résolution 08-SAC-930826	6
7.2 (7.1) Déontologie et recherche	6
7.3 (7.2) Programmes de 2 e cycle: moyenne d'entrée	10
7.4 (7.3) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	12
7.5 (9) Rapport annuel: Faculté des arts	12
7.6 (15.1) Doctorat honorifique à Albert Jacquard	13
8. RAPPORT du COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-931021	13
8.1 Affaires découlant du procès-verbal	13
8.11 Évaluation du programme Science politique	13
8.12 Certificat en soin critique	14
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	14
9.1 Science infirmière	14
10. CHAIRE D'ÉTUDE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
11. COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	18

12. ENSEIGNEMENT À DISTANCE	21
13. TRANSFÉRABILITÉ DE CRÉDITS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	23
14. COMITÉ DES PROGRAMMES: PROCÉDURE DE NOMINATION	23
15. NOMINATIONS	24
15.1 Bureau de direction du Sénat	24
15.2 Comité des programmes	24
16. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, GRADES HONORIFIQUES	24
17. AFFAIRES NOUVELLES	25
17.1 BEd (enseignement postsecondaire) Collège de la Garde Côtière Canadienne	25
17.2 Congé de mars 1994	29
17.3 Doctorat en études françaises	29
17.4 Imputabilité et transparence de l'Université	30
17.5 Rapport annuel: Faculté des arts	30
17.6 Projets de protocole d'entente	31
18. PROCHAINE RÉUNION	32
19. CLÔTURE	32

ANNEXES 33

ANNEXE A: Déontologie et recherche	34
ANNEXE B: Procès-verbal CCJ-931021	44
ANNEXE C: Rapport du Comité des programmes	52
ANNEXE D: Chaire d'étude en développement durable	77
ANNEXE E: Coopération et développement international	81
ANNEXE F: Enseignement à distance	94
ANNEXE G: BEd (enseignement postsecondaire) Collège de la Garde Côtière Canadienne	95
ANNEXE H: Lettre de Zénon Chiasson - Doctorat en études françaises	97
ANNEXE I: Autonomie universitaire et responsabilité publique des universités	99
ANNEXE J: Rapport annuel: Faculté des arts	106
ANNEXE K: Protocole d'entente entre l'Université de Moncton et l'Université Sainte- anne	112
ANNEXE L: Protocole d'entente entre l'Université de l'Île Maurice et l'Université de Moncton	115

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 2. Après avoir salué les personnes présentes, il souhaite une bienvenue toute spéciale à: Andréa Boudreau-Ouellet et Pierre Ouellette, professeurs au CUM. Les personnes suivantes se sont excusées: Rhéal Bérubé et Hektor Haché-Haché.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du Recteur adressée au ministre Vaughn Blaney (1993 09 21), relativement à la transférabilité de crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Cette lettre sera considérée à la rubrique 13.

4.2 Lettre du Recteur adressée au président de la CESPMP, Monsieur Tim Andrew (1993 09 23), relativement à la politique de transferts de crédits entre les universités des Maritimes.

4.3 Lettre du Recteur adressée à Paul Ruest, président du Regroupement des universités francophones hors Québec (1993 09 23), relativement à une politique de transfert de crédits entre les universités francophones hors Québec.

4.4 Lettre de Bernard Nadeau, coordonnateur de programmes, adressée à Marielle Préfontaine (1993 10 29), relativement au BEd (enseignement postsecondaire) devant être offert au Collège de la Garde Côtière Canadienne.

Cette lettre est référée à la rubrique 17, *Affaires nouvelles* .

4.5 Lettre de Zénon Chiasson, directeur du Département d'études françaises, adressée aux membres du Sénat (1993 10 29), relativement au doctorat en études françaises.

Cette lettre est référée à la rubrique 17, *Affaires nouvelles* .

4.6 Lettre de la présidente du Comité permanent de la situation féminine du CUM, Alice Guérette-Breau, adressée à Gilles Long (1993 11 02), relativement à la période du Congé de mars 1994.

Cette lettre est référée à la rubrique 17, *Affaires nouvelles* .

4.7 Lettre de Christophe Jankowski, doyen de la FESR, adressée au Recteur (1993 10 04), relativement à une correction à apporter au dernier procès-verbal du Sénat.

Cette lettre sera traitée dans les affaires découlant du procès-verbal.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière de modifier la numérotation des rubriques à partir du deuxième numéro 15 jusqu'à la fin.

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

17.1 BEd (enseignement postsecondaire),

Collège de la Garde Côtière Canadienne

17.2 Congé de mars 1994

17.3 Doctorat en études françaises

17.4 Imputabilité et transparence de l'Université,

dépôt d'un document pour discussion à la prochaine réunion.

R: 01-SAC-931110

Il est résolu

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote sur R: 01 unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930826

R: 02-SAC-931110

Il est résolu

"Que le procès-verbal SAC-930826 soit adopté."

•Jankowski: Page 11, dans le texte de la proposition, il faudrait enlever «les». On avait conclu qu'on pouvait délibérer le programme d'administration publique de pluridisciplinaire. Il faut que la proposition soit amendée en conséquence.

•Président: Le procès-verbal reflète ce qui a été dit. Est-ce que le texte de la proposition trahit ce qui a été dit?

•SG: Ça été dit, mais ça n'a pas été ajouté dans la proposition. Si on enlève «les», on laisse sous-entendre qu'il y en a d'autres et il n'y en pas d'autres.

•Jankowski: À la fin de la discussion, il a été question d'enlever le libellé, on avait dit que la proposition refléterait cela. On n'a pas demandé lecture de la proposition.

•VRER: Il est clair dans les derniers paragraphes qu'on devait le faire après, mais personne ne l'a fait.

•A. Bérubé: Le texte est fidèle, on pourrait ajouter la rubrique 7.0 dans *Affaires découlant du procès-verbal* .

•SG: Il faudrait écrire les propositions.

•Moghrabi: À la page 6, résolution 04-SAC-930826, il y avait deux documents; celui de l'ABPUM et celui du Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes.

•Jankowski: Le Conseil de la FESR a étudié 3 documents; notre texte, celui amendé par le VRRHAE et celui de l'ABPUM.

•Président: Est-ce que le procès-verbal reflète ce qui s'est passé?

•F. Landry: On pourrait demander à Monsieur Weil, c'est lui qui était le proposeur.

•Weil: Le texte est conforme à la proposition qui a été faite.

•M. Cormier: Je me rappelle qu'on avait parlé de deux documents.

•A. Bérubé: Je pense que le texte est fidèle et que la Faculté allait consulter; c'est ce qui a été fait.

•Jankowski: Le travail reflète une réflexion sur les trois documents. L'esprit de la résolution 04 est respecté.

•SG: La proposition n'est pas restrictive.

•Président: Je ne reçois pas les corrections, car le procès-verbal reflète ce qui s'est passé. S'il-vous-plaît, écrivez vos propositions.

•Moghrabi: Si aujourd'hui on dépose la version un d'un document, est-ce qu'on peut revenir demain avec une version deux?

•Président: C'est dans l'ordre du possible. On peut améliorer un document.

•Jankowski: On a reçu le document dans les 10 jours ouvrables. C'est une troisième version et il est temps de prendre une décision.

Vote sur R: 02 unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.4) *Administration publique: résolution 08-SAC-930826*

Monsieur Jankowski explique qu'il s'agit de donner suite à ce qui s'est passé à la dernière réunion.

R: 03-SAC-931110

Il est résolu

"Compte tenu de l'évolution de la discipline, que le programme d'administration publique ne soit plus libellé pluridisciplinaire."

Vote sur R: 03 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉ.

7.2 (7.1) *Déontologie et recherche*
(Voir l'annexe A, page 34)

Christophe Jankowski explique. Le titre change pour se lire *L'inconduite et la recherche: définitions et procédures*. On demande de restaurer la version originale conformément aux stipulations de l'ACPU relatives au *conflit d'intérêt*. Et en dernier lieu, nous modifions la page 6 et ajoutons une stipulation souhaitée par le Comité d'éthique.

R: 04-SAC-931110

Il est résolu

"Que le document *L'inconduite et la recherche: définitions et procédures* soit adopté."

•P. Robichaud: Il y a plusieurs éléments qui ont été dilués. Le problème est dans la procédure du traitement du comportement non éthique. Est-ce que la Faculté des études supérieures ne serait pas en conflit d'intérêt alors qu'elle est responsable des programmes? Deuxième problème: Est-on en train d'ajouter une procédure qui serait déjà dans la convention collective?

•Recteur: C'est une bonne question qui est posée. On doit cependant différencier le rôle du doyen de celui de la Faculté. Je ne sais pas si on devrait l'ajouter au texte. Il va falloir établir un arbitre dont la neutralité ne peut être mise en cause. Il faudrait avoir l'opinion des deux directeurs des services pédagogiques à ce sujet parce que ça été plutôt une dynamique du CUM. Je serais rassuré si on avait un avis favorable.

•Tran Quang: L'Université a déjà des pratiques pour les conflits d'intérêt. Il y a d'autres cas où il y a un comité. Je ne vois pas en quoi sur cette question d'inconduite, on ne pourrait faire la même chose. Le Doyen de la FESR attribue les subventions de recherche et intervient dans l'inconduite. On pourrait revenir aux pratiques établies à l'Université de Moncton.

•Préfontaine: Je vais dans le même sens. Les problèmes avec la procédure dans le comportement non éthique ne vont pas se résoudre. On ne devrait pas accepter la procédure des comportements non éthiques. Ça n'a pas marché avant.

- Moghrabi: La même personne, en l'occurrence le Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, se trouve à toutes les étapes. Ce n'est pas normal.

- F. Landry: Il y a trop de concentration de rôle dans les mains d'une personne. Il faudrait donner ce rôle à d'autres instances universitaires déjà existantes.

- Gionet: Le document reçu reflète-t-il le document du dernier procès-verbal du Sénat? À la page 38, on avait fait une correction au numéro 1 et celle-ci n'apparaît pas dans cette nouvelle version.

- Président: La proposition fait état du document présenté ce matin.

- A. Bérubé: On en a discuté au mois d'août. Par après, on en a discuté avec les représentants au Conseil de la FESR. En principe, on fait confiance à ce document. Le Doyen est là pour gérer le tout.

- N. Landry: C'est la même dynamique au CUS. On prend pour acquis que le document a été discuté avec les professeurs de façon régulière. Je n'ai pas eu de commentaires se rapportant au rôle du Doyen de la FESR.

- Sichel: Il n'est pas nécessaire d'aller dans des procédures trop lourdes comme dans le cas du harcèlement. On confie tout à la FESR. C'est suffisant comme comité. Je suis en faveur de la procédure suggérée.

- VRRHAE: La procédure du document s'inspire essentiellement des propositions faites par l'ACPU. La FESR a pris ce document et l'a adapté à l'Université. Ce sont des procédures qui font consensus à l'ACPU. Pour ce qui est de la procédure lors d'une plainte, ce qu'on fait c'est de former un comité de trois personnes. C'est à l'Université de prendre une décision finale. Le Comité fait des recommandations à l'Université. Concernant le conflit d'intérêt, il y aurait conflit si le doyen était impliqué dans le cas. S'il y a conflit, il se retirera.

- Weil: Il y a des cas qui existent. Une personne a été déboutée parce qu'elle était une femme. Madame Préfontaine est au courant d'une plainte qui a été déboutée. Qu'elle explicite ce qu'elle voulait dire par défaut de procédure.

- Jankowski: Point d'ordre. Il faudrait en rester au texte.

- Président: Si Madame Préfontaine donne des détails, que ce ne soit pas personnalisé.

- Préfontaine: C'est une difficulté systémique. Les personnes nommées sur des comités ont un certain poste, ont un rôle à jouer et sont de sexe masculin. Il y a eu des plaintes et le cas n'a pas été traité par l'ensemble du groupe. C'est une difficulté de l'institution de nommer des personnes. S'il y avait des femmes impliquées dans le processus, ça n'aurait pas été comme ça.

•Weil: Quelles sortes de modifications devrait-on faire?

•Recteur: Dans l'étude des plaintes, le rôle de la conseillère en matière de harcèlement s'apparente au rôle du doyen. Dans le cas de la politique, un comité constitué de membres externes à l'Université peut faire des recommandations plus objectives. Je ne sais pas si on peut faire de même. Par exemple, Mount Allison pourrait émettre des recommandations plus objectives en autant qu'il ne fasse pas partie du comité conjoint de recherche. Si l'intimé et la personne plaignante choisissent leur arbitre, ça devient difficile. Seule l'Université peut nommer quelqu'un de neutre.

•F. Landry: Cette procédure pose un problème. Les recommandations peuvent affecter le droit et l'avenir des personnes en cause. Dans un premier temps, il décide si les allégations sont fondées et s'il y a dépôt de plainte. Dans un deuxième temps, il y a la conciliation. En troisième lieu, le doyen décide si le processus continue ou pas. Si le processus continue, il nomme les membres du comité. Dans beaucoup de cas, c'est cette personne qui décide qui a raison. Dans cette procédure, on enfreint la justice naturelle. Il y a une implication très prononcée d'une personne à toutes les étapes.

•Jankowski: On n'a rien inventé de nouveau. On a adapté la situation à celle de l'Université. Il aurait été idéal d'avoir un comité externe. Ce n'est pas pratiqué à nulle part au Canada, sauf dans de rares cas. On s'est inspiré du document de l'ACPU. On respecte les normes proposées par l'ACPU. Ce n'est pas au Comité d'appel de régler des cas d'inconduite en recherche. Il y a une pression énorme de la société pour que les universités, qui sont détentrices de subventions, se dotent de procédures. Pour ce qui est du conflit d'intérêt, nous avons une structure à l'Université. On essaiera d'être neutre et objectif. Notre gestion de fond est respectueuse des règlements. En ce qui concerne le rôle trop particulier du responsable de la FESR, il faut faire la différence au niveau individuel et l'effet au niveau systémique. Le doyen n'est que le gestionnaire du processus. Il n'est pas seul. La définition du conflit d'intérêt est telle que définie par l'ACPU. S'il y a des problèmes, il faudrait en informer l'ACPU. Chaque fois que ce sera possible, on nommera des femmes à ces comités. Concernant la concentration au niveau du poste de doyen de la FESR, il y a d'autres processus semblables. On a suivi une tendance. On n'a pas péché sur la question de pouvoir. On va essayer de maintenir le dialogue. S'il y a un manque, on ira voir le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes. Un avis juridique informel a été reçu. Ce document n'est pas bien différent d'ailleurs. Il faudrait l'essayer avant et probablement l'amender s'il y a des failles.

•Président: Vous avez participé à un débat, vous avez posé des questions; Monsieur Jankowski a présenté son point. Le Sénat peut maintenant prendre une décision.

Amendement

R: 05-SAC-931110

Il est résolu

"Sous réserve d'un avis juridique favorable concernant la procédure prévue à partir de la page 4."

•Jankowski: Ce sera très difficile de trouver un juriste qui peut faire ce travail. Cependant je n'y vois pas d'inconvénient.

•VRRHAE: Concernant les changements au numéro 3, pages 5 et 6; on avait eu un avis juridique. Un deuxième changement, si quelqu'un de l'Université accuse quelqu'un d'une autre université, ces personnes pourraient être appelées à participer. La recommandation de Monsieur Weil apportera peut-être des changements. Il y a le point du Recteur qui modifierait la composition du comité.

•Recteur: Point d'ordre. Est-ce un amendement ou un ajout?

•Dion: Est-ce acceptable comme amendement?

•SG: Dans la définition d'un amendement, on retranche ou ajoute à une proposition principale. Ici, on ajoute une condition.

Vote sur R: 05 Pour 37 Contre 2 ADOPTÉ.

•Moghrabi: J'aimerais faire l'amendement suivant: qu'aux pages 5 et 6, qu'on remplace «doyen ou la doyenne de la FESR» par *un comité de professeurs* .

•P. Robichaud: Point d'ordre. Cet amendement est non recevable. Il change la nature de la proposition.

•Président: En effet, cette proposition est non recevable.

Monsieur le Président met sa décision de non-recevabilité au vote. Ceux qui sont en faveur de la décision du Président voteront oui et ceux contre voteront non.

Vote Oui 28 Non 2

Tran Quang: Si le Sénat accepte la proposition telle qu'amendée, et si elle reçoit un avis juridique favorable, cette politique devient une politique de l'Université?

Président: Oui.

Vote sur R: 04 amendée Pour 31 Contre 8 ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 55
REPRISE 11 h 10

7.3 (7.2) Programmes de 2e cycle: moyenne d'entrée

Léandre Desjardins explique.

R: 06-SAC-931110

Il est résolu

"Que sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers des candidats et candidates, la moyenne d'entrée aux étudiants et étudiantes de 2 e cycle soit graduellement haussée de 2,5 à 2,7 pour l'année 1994-1995, et à 3,0 à partir de l'année 1996-1997 dans l'ensemble des programmes de maîtrise. Un pouvoir de discrétion est conféré au doyen/directeur/directrice si un candidat ou une candidate qui ne rencontre pas les exigences de la moyenne d'entrée a une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du diplôme de 1 er cycle permettant de conclure qu'il ou qu'elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle."

•B. Bérubé: Je suggère les modifications suivantes: ... *la moyenne d'entrée des étudiants et étudiantes...* ; 6 e ligne: ... *moyenne d'entrée possède une expérience ou a fait des études subséquentes...*

Les corrections sont acceptées par le proposeur.

•Chiasson: Est-ce qu'une proposition ne devrait pas être présentée sous forme de règlement?

•Président: Je ne crois pas que c'est de notre devoir de voir à la gestion. Les officiers se chargent des modalités.

•Darismé: Avec un droit discrétionnaire au doyen ou directeur, j'ai peur qu'on en abuse. Je voudrais que l'admission soit conditionnelle. Si on veut être ferme, faisons la chose correctement.

Amendement

P: 07-SAC-931110

Il est préposé

"Qu'on ajoute à la fin: Dans ce cas, l'admission est conditionnelle."

•LeBlanc: Conditionnelle à quoi?

•LeBel: N'importe quel étudiant est admis sous condition. Je ne sais pas si ça change quelque chose.

•VRER: L'amendement n'est pas nécessaire. L'exemption est accordée par les gens des disciplines. Ce n'est pas une tâche qu'on peut attribuer au doyen.

•Darismé: S'il y a une présomption que l'étudiant possède des aptitudes, l'étudiant doit prouver qu'il possède des aptitudes marquées avec la moyenne prévue.

•Lanctôt: C'est de la répétition.

Vote sur P: 07 Pour 2 Contre 37 REJETÉ.

•P. Robichaud: J'aimerais des clarifications lorsqu'on dit que le candidat.e a fait des études subséquentes. Est-ce dans une autre université où si on comprend la prémaîtrise?

•VRER: C'est encore plus large. Il y a des étudiants qui se présentent avec deux baccalauréats. On ne peut anticiper tous les cas.

•P. Robichaud: Je voyais le cas d'un étudiant qui finit cette année et qui ne peut être admis. Il peut faire des études à temps partiel?

•VRER: Oui, il n'y a pas de limite.

•Sichel: Lorsqu'on parle de moyenne d'entrée, que veut-on dire? La moyenne cumulative depuis le début de ses études ou seulement dans le programme?

•VRER: La moyenne d'entrée peut être différente. Il y a des départements qui vont s'intéresser à la dernière année tandis que d'autres vont prendre l'ensemble. On ne veut pas rendre ce règlement trop rigide. Chaque programme a ses conditions.

•Viel: Au règlement 22.9, l'admission conditionnelle est déjà prévue. Si on monte la moyenne d'entrée, est-ce que le règlement de maintien reste le même ou s'il suit ce règlement?

•VRER: La logique paraît simple.

•Président: Si ce règlement est adopté, il faudra peut-être changer d'autres règlements.

•Tran Quang: Il faudra être conséquent.

•Weil: À la deuxième ligne, ce serait plus clair si on disait ... *moyenne d'entrée aux études de 2 e cycle...*

Cette correction est acceptée.

•Hébert: À la 5 e ligne, il faudrait ajouter *doyen* .

•LeBel: Ici on parle d'étudiant de 1 er cycle de n'importe quelle université?

•Président: Oui.

Vote sur R: 06 amendée unanime ADOPTÉ.

La résolution se lit comme suit:

"Que sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers des candidats et candidates, la moyenne d'entrée aux études de 2 e cycle soit graduellement haussée de 2,5 à 2,7 pour l'année 1994-1995, et à 3,0 à partir de l'année 1996-1997 dans l'ensemble des programmes de maîtrise. Un pouvoir de discrétion est conféré au doyen-doyenne-directeur-directrice si un candidat ou une candidate qui ne rencontre pas les exigences de la moyenne d'entrée possède une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de 1 er cycle permettant de conclure qu'il ou qu'elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle."

7.4 (7.3) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e

Léandre Desjardins explique. Il y avait des sénateurs qui trouvaient que le texte était trop limitatif. Quelqu'un a accepté d'agir comme président intérimaire.

R: 08-SAC-931110

Il est résolu

"Que *Francis Weil* soit nommé président intérimaire du Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e;

Que son mandat soit de composer le Comité et d'apporter les modifications au mandat du Comité;

Que la composition du Comité et les modifications au mandat soient déposées au Sénat pour approbation."

•Recteur: Je suis heureux que Monsieur Weil accepte. Nous avons eu une bipartite et cette question a été abordée et c'était le voeu de l'ABPUM d'aborder des questions concrètes. Un des éléments à aborder est l'enseignement dans les grands groupes.

•VRER: Il y a des suggestions que je suis prêt à prendre. L'ABPUM, la FÉÉCUM et le VRRHAE ont déjà travaillé et ce n'est pas notre intention de leur donner d'autre travail dans ce secteur. De même pour le Service de pédagogie universitaire, ce ne serait pas dans son mandat.

Vote sur R: 08 unanime ADOPTÉ.

7.5 (9) Rapport annuel: Faculté des arts

Comme Fernand Arsenault a dû s'absenter, Monsieur le Président demande que ce point revienne à la rubrique *Affaires nouvelles* .

Les membres sont d'accord.

7.6 (15.1) Doctorat honorifique à Albert Jacquard

Le Recteur fait lecture de la lettre reçue de Monsieur Jacquard qui accepte le doctorat honorifique, lequel lui sera décerné au mois d'août prochain. Il sera ici dans le cadre des conférences du Congrès mondial acadien.

8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-931021
(Voir l'annexe B, page 44)

R: 09-SAC-931110

Il est résolu

"Que le procès-verbal CCJ-931021 soit reçu."

Vote sur R: 09 unanime ADOPTÉ.

8.1 Affaires découlant du procès-verbal

8.11 Évaluation du programme Science politique

R: 10-SAC-931110

Il est résolu

"1. Que la Faculté des sciences sociales présente un projet de réforme de ses programmes de science politique au Comité des programmes du Sénat académique;

2. Que le Département de science politique se donne des objectifs spécifiques de R et D comme complément à ses objectifs de formation de même que des moyens efficaces d'améliorer le rendement des professeurs.es moins actifs en recherche;

3. Que le Département de science politique se donne des moyens efficaces pour améliorer la qualité pédagogique de l'enseignement, assurer la mise à jour régulière des sommaires de cours, développer la pensée personnelle et l'esprit critique dans tous ses cours;

4. Que, dans le renouvellement du corps professoral, le Département de science politique et la Faculté des sciences sociales prennent en considération:

a) les trois secteurs prioritaires définis par le Département de science politique:

- administration et politiques publiques;
- études canadiennes et acadiennes;

- relations internationales.

b) l'équilibre hommes-femmes à établir au sein du corps professoral dans le Département de science politique.

5. Que le professeur de science politique au CUSLM soit impliqué dans la réforme par l'entremise du Secteur des sciences humaines."

Léandre Desjardins explique.

- J. Chiasson: Au point 4 a), «administration et politiques publiques» veut-on ouvrir la course entre les deux départements?

- VRER: Ce n'est pas l'intention. La science politique a toujours eu comme composante interne l'administration publique. Ce n'est pas un ajout, c'est une réaffirmation.

- Sichel: Au point 4 b), concernant l'équilibre hommes-femmes. Comme il n'y a qu'une seule femme, il sera impératif de corriger le déséquilibre. C'est peut-être un problème, mais c'est un problème général.

Vote sur R: 10 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉ.

8.12 *Certificat en soin critique*

Cette question reviendra dans le Rapport du Comité des programmes.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (Voir l'annexe C, page 52)

9.1 *Science infirmière*

Léandre Desjardins explique.

R: 11-SAC-931110

Il est résolu

"Que les modifications au baccalauréat ès science infirmière (pour étudiantes et étudiants réguliers) et au baccalauréat ès science infirmière (pour infirmières et infirmiers immatriculés) soient adoptés; que le Certificat en soin critique soit créé."

- P. Robichaud: Concernant les cours en soin critique 4255 et 4066, sont-ils modifiés ou retranchés?

- Trudeau: Les trois concentrations disparaissent du programme. De plus en plus, la tendance est de former des généralistes. Ces cours se retrouvent sous une autre forme et mieux articulés.

- P. Robichaud: Il y avait une succession de préalables, soit 34 crédits. Avec le certificat, cette obligation semble avoir sauté.

- Trudeau: Ce sont deux orientations complètement différentes. Il n'est pas nécessaire d'avoir un baccalauréat pour faire le certificat. Le baccalauréat est une chose, le certificat en est une autre.

- P. Robichaud: Donc les cours de niveau 4000 devraient être 2000?

- Trudeau: Notre méthode de numérotation des sigles est différente. On peut refaire le sigle. C'est un système complexe adapté à ce certificat. C'est le 700 qui est important et non le 4 dans la codification.

- Sichel: Les étudiants réguliers ont-ils cette formation?

- Trudeau: Elles ont le cours de base tandis que le certificat vise la spécialisation.

- Sichel: Il semble y avoir un déséquilibre dans le nombre de crédits par année soit 36, 35, 33 et 29. Est-ce qu'on ne surcharge pas les premières années?

- Trudeau: Il y a des prérequis dont ils ont besoin pour pouvoir fonctionner. Notre année universitaire ne se termine pas en avril. C'est échelonné jusqu'en juin. En première année il n'y a pas de stage, mais il y a des laboratoires. On ne pouvait faire autrement que d'avoir 36 crédits.

- Préfontaine: Entre le baccalauréat régulier et la formation à temps partiel, nous avons une formation offerte aux adultes. On applique la reconnaissance des acquis à l'admission et dans le cheminement du programme.

- Jankowski: Concernant l'introduction du programme de maîtrise, dans quelle mesure ce programme se place dans cela? Il y a 3 crédits pour un cours d'initiation à la recherche. Ça pourrait être haussé à 4 crédits surtout si la maîtrise projetée est de type thèse.

- Trudeau: Le programme équivaut aux programmes de baccalauréat que je connais. La dernière année paraît légère, mais en terme de travail, c'est énorme. C'est très lourd pour les étudiants. La première année est moins lourde que la deuxième. Ça dépend des stages. Je retiens le commentaire pour avoir plus de crédits pour la préparation à la recherche. Ça augmenterait la charge des étudiants.

- B. Bérubé: Pourquoi l'expression science infirmière est passé du pluriel au singulier?

•Trudeau: C'est la nouvelle appellation. Il n'y a qu'une science infirmière. C'est le langage scientifique de la profession.

•Moghrabi: Pourquoi les cours de formation générale ne sont pas avec les cours connexes?

•Trudeau: Dans la présentation, nous avons un organigramme à la page 11. On fait ressortir les cours de formation générale. On voit où se situent les cours à l'intérieur du programme.

•Moghrabi: À la page 10, la liste de cours à option A a été changée pour avoir deux cours SI dans les listes A et B.

•Trudeau: La liste des cours à option est devenue des cours au choix. Les cours à option sont pour améliorer les connaissances de l'étudiant.

•Chiasson: À la page 5, point 10, c'est une drôle de procédure. Quelle est la nature de ces modifications?

•Trudeau: Je n'ai pas eu le temps techniquement de faire cet exercice avec les professeurs avant la présentation au Comité des programmes. On veut réfléchir sur ce qui est concomitant et préalable.

•Chiasson: Page 11, correction: Il faudrait lire *interpréter* au lieu de "interpréter".

•Tran Quang: Si on accepte ce programme, est-ce que ça veut dire que pour les autres programmes spécialisés, qu'il seront exemptés de la formation générale et de la formation complémentaire? À la page 10, avant il y avait une formation complémentaire, maintenant on ne retrouve que des cours SI.

•VRER: Le Comité des programmes a toujours des commentaires pour les objectifs de formation générale, peu importe le programme. Le Comité s'inspire des normes. On peut prendre la proposition avec des objectifs spécifiques et dire qu'on n'accepte pas les objectifs et demander une révision. Dans ce cas, les objectifs devraient faciliter la tâche des étudiants.es. Ça fait quelques fois que le Comité des programmes ne pose pas le mandat de répondre aux objectifs de formation générale. La liste A, le Comité des programmes l'a trouvée tellement large. Le CPR était d'avis que c'est l'étudiant qui complète sa formation selon son intérêt. La liste reste disponible à tous les étudiants.es. L'organigramme a été d'une aide formidable. Ça nous a facilité la tâche. L'École est appelée à venir nous voir souvent dans les deux ou trois prochaines années. La Province vient tout juste de présenter les grandes orientations. Il y aura le moment de l'accréditation où nous parlerons du fonds du programme. Il va falloir suivre cela de près. Cette partie, c'est une adaptation qui facilite la charge des étudiants.

•Trudeau: Le fait d'enlever la liste à option A ne réduit pas, mais augmente la liberté de l'étudiant.e.

•LeBel: En 4 e année, il y a 29 crédits; la répartition de la charge de l'étudiant.e n'est pas égale. Le nombre d'heures est très prononcé. Je n'ai rien contre cela. J'ai l'impression qu'on a peut-être deux mêmes programmes avec un même nombre de crédits, mais différents en charge pour l'étudiant. On demande à l'étudiant un programme qui n'est pas diminué. Est-ce visible au CPR?

•VRER: Ce n'est pas toujours saisissable par le CPR. Ce n'est pas toujours facile de cerner ces réalités. Autant au Comité de la formation générale qu'au Comité des programmes, l'effort est fait, mais il n'est pas toujours facile d'avoir l'information nécessaire. Si dans un programme on réduit de 12 crédits, il y aura moins de cours et la conséquence peut être que les cours seront plus intenses. L'intensité sur une question permet de donner une meilleure formation. Ces Comités ont de la difficulté à cerner cela.

•E. Robichaud: L'ancien programme avait 6 crédits de cours à option de formation générale et 6 crédits de cours au choix axés sur la formation générale. Dans le nouveau programme il n'y a que 9 crédits au choix qui répondent à la formation générale.

•VRER: Au niveau de la formation générale et du Comité des programmes, la distinction n'est pas faite. L'objectif est moins atteint par une concentration. Ce que nous avons comme cours à option avec 6 crédits est passé à des cours au choix avec 9 crédits. Pour le Comité des programmes, le choix des étudiants a été augmenté.

•Villalon: Les 6 crédits de la liste A, même s'ils sont identifiés avec le sigle SI, ils sont de formation générale.

Vote sur R: 11 unanime ADOPTÉ.

DINER 12 h 40

REPRISE 13 h 45

Monsieur le Recteur demande d'ajouter un point à la rubrique *Affaires nouvelles* : «Projets de protocoles d'entente».

•Jankowski: Question de procédure. Va-t-on toujours procéder de cette façon?

•Recteur: La première entente est distribuée pour information. La deuxième entente, soit celle avec l'AUPELF-UREF, c'est une entente qui doit être acceptée par le Sénat.

Le Président demande l'assentiment des membres.

Les membres sont d'accord.

10. CHAIRE D'ÉTUDE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Voir l'annexe D, page 77)

Léandre Desjardins explique.

R: 12-SAC-931110

Il est résolu

"Que le Sénat approuve le mandat, les objectifs et la structure de la Chaire d'étude en développement durable."

•N. Landry: J'aimerais savoir si toutes les activités en environnement vont déboucher sur un institut?

•VRER: Quand on aura une chaire bien établie; il y a une maîtrise qui s'en vient. Il faut attendre, il manque des choses.

•LeBlanc: Concernant le troisième objectif, premier paragraphe, je croyais que c'était la faculté et les départements qui faisaient cela.

•VRER: Je n'ai pas eu à faire face à cette difficulté dans le concret. Il faudra regarder cette question avec le temps.

•LeBlanc: Au numéro 3, concernant la prévention de la pollution, ça va pas mal loin. Ça devrait être formulé différemment.

•VRER: Pour ne pas avoir de problèmes, j'ai consulté d'autres chaires que le Sénat avait adoptées. Si c'est cela, il faudrait retourner dans ces textes pour tenir compte de ce qui est dit. Pour la formulation, la prévention c'est pour les activités de recherche.

•LeBel: On touche plusieurs instances, par exemple le programme des sciences forestières. Les objectifs rejoignent ceux des sciences forestières. Concernant l'équipe de recherche, du côté de l'environnement, on parle de collaboration. La Chaire d'étude va faire quoi pour les sciences forestières? Qu'est-ce qu'on peut faire pour cette Chaire?

•N. Landry: Dans les projets de cette Chaire, est-ce que les bourses pour les étudiants.es seront une des préoccupations?

•VRER: Dans le budget soumis de l'année courante, il y a une possibilité pour les étudiants de 2 e cycle. C'est déjà prévu.

•Jankowski: À la page 2, troisième objectif, le terme *à travers* exprime bien des craintes. Concernant le numéro 1, page 3, nous sommes au niveau d'une prise de décision. Pourquoi un autre administrateur est nommé pour l'Université? Le Sénat peut se prononcer de façon plus spécifique.

•Mallet: Je suis heureux de voir ce document aujourd'hui. Cela a commencé plusieurs années passées avec un groupe de chercheurs. Ça vient concrétiser ces efforts. Il y a un édifice qui se construit. Il apparaîtra une masse critique en environnement. Cette Chaire devient le fil conducteur. Il y a également le programme de maîtrise qui s'en vient. Cette

Chaire devient le noyau de toutes ces activités. Son rôle sera de faire le pont entre les écoles et facultés du campus. Je ne vois pas de facultés ou écoles qui pourraient être exclues. Je suis très fier de voir que ça aboutit.

•E. Robichaud: Je suis content de voir cette Chaire d'étude. J'aurais été intéressé à ce que l'École des sciences forestières ait plus d'interactions dès le début. J'espère que, dans le futur, les sciences forestières seront considérées pour un apport.

•R. Landry: On aurait pu appelé cela un centre au lieu d'une chaire. S'est-on penché sur cette distinction?

•VRER: Je ne peux vous dire si la question a été soulevée avec les deux universités. Ici la question n'a pas été soulevée. Ce sera un titulaire qui fera de l'enseignement et de la recherche. On a d'autres chaires qui travaillent avec une équipe. Il y en a qui ont pris pour acquis que ce serait sous l'autorité du Doyen de la Faculté des sciences. Cette question est restée ouverte. Si vous voulez l'enlever, ce serait de fermer la porte.

Vote sur R: 12 unanime ADOPTÉ.

•Jankowski: On a une prolifération de centres. Une chaire, c'est ce qui nous manque. Ce n'est pas la même chose qu'un centre d'étude.

11. COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Voir l'annexe E, page 81)

Christophe Jankowski explique.

R: 13-SAC-931110

Il est résolu

"Que le Sénat reçoive le document intitulé *Coopération et développement international* ."

Vote sur R: 13 unanime ADOPTÉ.

R: 14-SAC-931110

Il est résolu

"Que le Sénat accepte les pages 1 à 11 et qu'il reçoive l'annexe à titre d'information."

•P. Robichaud: À la page 4, concernant le type d'application du processus, nous avons seulement un domaine, soit la recherche. Il y a peut-être beaucoup de coopération et de développement international qui ne sont pas de la recherche. À la page 8, concernant la démarche à suivre, c'est clair que c'est la recherche qui est visée. Je ne suis pas sûr que c'est ça que l'Université veut faire.

•N. Landry: Il y a un domaine qui déborde la recherche. Au CUS, nous avons une entente qui a permis à des professeurs d'aller en Mauritanie. Les étudiants bénéficient de bourses pour venir étudier au CUS.

•Girouard: En prenant les mots du Doyen de la FESR, il dit que la raison pour laquelle ça été déposé à son bureau c'est parce qu'on ne trouvait pas le temps et l'argent. On aura le même problème.

•Lévesque: Concernant la démarche à suivre au début d'un projet, il y a certains éléments qui ne relèveraient pas de la FESR, par exemple les échanges avec la bibliothèque. Il y a des activités sur le campus qui ont été négligées, comme l'entraide mondiale internationale. Je ne voudrais pas qu'on pense qu'il n'y a que dans la recherche où il y a une demande. On pourrait parler de l'aide à la bibliothèque. Doit-on amender le texte? Est-ce que la FESR est bien placée pour prendre ce dossier?

•Mallet: Quel est le rôle d'une faculté dans cela? Sera-t-elle informée lorsqu'un groupe de professeurs initie un projet avec la FESR? Souvent le doyen n'est pas au courant. J'ai vécu ce problème.

•Recteur: Quand on introduit cette question, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont pas été incluses. Si on disait *Coopération et développement international en recherche*. Je félicite le Doyen parce que c'est un moyen d'accomplir le mandat qu'on lui a confié. Cela ne nous donne pas de ressources additionnelles. C'est une façon d'actualiser la mission de l'Université. Ça fait partie du plan stratégique. Il y aura d'autres choses qui viendront. Le document n'est pas parfait. Il a été écrit avec le biais de la recherche. Si on obtient des ressources, ça permettra de déblayer un terrain beaucoup plus large et de mieux positionner l'Université en matière de coopération et de développement international.

•F. Landry: Je suis d'accord avec l'introduction et la conclusion. C'est trop tôt pour une adoption. C'est vrai que pour l'Université il y a des opportunités. Il faudrait vérifier ce qui se fait à l'Université sur la scène internationale et ensuite s'occuper de la bureaucratie. J'ai des craintes concernant la création d'une autre structure. Ça pourrait retarder l'implantation de l'Université dans le développement international. À la page 3, 2^e paragraphe, il s'agit d'un rôle extrêmement large. Tout va devoir passer par la FESR.

•LeBel: L'expérience qu'on a eue avec l'ACDI fait qu'on est déjà dans leur banque de données. On fait des démarches, mais sans succès. Ma façon de voir ce document, c'est qu'il ne semble pas articuler les problèmes qu'on a. Ça prend quelqu'un à plein temps avec des ressources. J'irais pour un plan qui articulerait tout ça.

•Tran Quang: On devrait procéder par étapes. Les commentaires montrent qu'il y a beaucoup d'autres domaines. Je suis mal à l'aise d'un autre côté de repartir à zéro. Au niveau international s'il n'y a pas une université qui officialise votre projet, vous avez aucune chance d'avoir des fonds. Commençons par cela; présentement nous n'avons rien d'officiel pour nous appuyer.

•Jankowski: Ce n'est pas une bonne technique que le Président utilise. Ce serait plus facile de répondre tout de suite. Le document a été préparé avec une structure pour ce que nous faisons le mieux avant d'aller sur des terrains moins connus. Ce document doit être vu comme une étape avant d'avoir un plan complet. Il y a des millions de dollars qui sont gérés par ce genre de mécanisme et ça marche. Ce n'est pas la première fois que la recherche est le moteur primordial à l'Université. Les projets se jugent par certains paramètres qui sont des paramètres de recherche. On respecte le plan stratégique et la mission. En premier lieu, on veut développer ce qu'on fait de mieux. On ne peut transformer l'Université de Moncton en université internationale. On est conscient de ce qui se fait ailleurs. Est-ce que c'est le meilleur endroit pour faire de la coopération et du développement international? Bien sûr que non. Les universités modernes possèdent un Bureau de développement international avec un budget. Je prends pour acquis que les professeurs avertissent le doyen des projets soumis. Concernant le changement de titre, je n'ai rien contre d'ajouter «la recherche». On ne peut retarder les initiatives, au contraire. On ne réclame pas l'autorité protocolaire pour la signature. Ce document avance les dossiers du développement international. J'espère avoir plus d'argent pour la création d'un vrai Bureau de développement international.

Amendement

R: 15-SAC-931110

Il est résolu

"Que l'on ajoute au titre du document « : *Volet recherche et études supérieures* »."

Vote sur R: 15 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉ.

•Préfontaine: Est-ce qu'on pourrait adopter l'introduction et la conclusion?

•Président: Ce n'est pas acceptable, en changeant le titre, on comprend mieux comment le texte peut s'insérer.

Vote sur R: 14 amendée Pour 33 Contre 5 ADOPTÉ.

PAUSE 14 h 55

REPRISE 15 h 12

R: 16-SAC-931110

Il est résolu

"Que la RDD accepte le mandat d'étudier toutes les dimensions non couvertes par la résolution 14-SAC-931110 et fasse rapport au prochain Sénat."

•Lévesque: La RDD n'étant pas officielle, est-ce que le Sénat peut envoyer quelque chose à la RDD?

•Président: C'est un corps qui fonctionne et c'est recevable.

•P. Robichaud: Il n'y a pas d'étudiants qui siègent à la RDD. Les étudiants gradués se sentent visés par ce processus.

•J. Chiasson: Monsieur Lévesque étant membre de cet organe non officiel, il pourrait nous éclairer. Dans le texte on dit «accepte», on les porte volontaires?

•LeBel: Lorsqu'on parle de recherche, c'est difficile de limiter. Il y a de la recherche fondamentale. On parle d'autre chose que la recherche. Il y a une zone grise difficile à définir.

•SG: Je vois difficilement la RDD examiner les dimensions autres que la recherche. On demande aux gens d'examiner ce qu'on vient d'accepter; la recherche étant le domaine de leur compétence.

Amendement

R: 17-SAC-931110

Il est résolu

"Que l'on change RDD par VRER ."

•VRER: S'il est compris que le travail se ferait avec la RDD. Il y a plusieurs dossiers à mon bureau. Il n'y aura pas de document pour la prochaine réunion.

Vote sur R: 17 unanime ADOPTÉ.

Amendement

R: 18-SAC-931110

Il est résolu

"Qu'il fasse rapport au Sénat."

•Tran Quang: Nous avons des projets de coopération en cours qui sont en dehors de la recherche et qui sont importants. Il faut une sorte de catalyseur pour ne pas perdre l'élan.

Vote sur R: 18 unanime ADOPTÉ.

Vote sur R: 16 amendée unanime ADOPTÉ.

"Que le VRER accepte le mandat d'étudier toutes les dimensions non couvertes par la résolution 14-SAC-931110 et fasse rapport au Sénat."

12. ENSEIGNEMENT À DISTANCE (Voir l'annexe F, page 94)

Marielle Préfontaine explique. Un séminaire aura lieu les 25 et 26 novembre prochain: Enseignement à distance: une option aujourd'hui, une obligation demain . Il est plus que temps de se donner des lignes directrices pour ne pas prendre toutes sortes d'orientation. Nous avons quelques années d'expérience. Notre Président d'assemblée est l'un des pionniers. Je crois que le développement doit se faire de façon plus agressive et beaucoup plus vite. L'Université de Moncton étant francophone, nous sommes en compétition avec toutes les universités anglophones nord-américaines. Avec les trois constituantes, on peut faire beaucoup d'échanges. Ce qui est nouveau, c'est qu'on ne veut pas que le développement soit associé à l'Éducation permanente, mais à l'Université de Moncton pour le temps complet.

R: 19-SAC-931110

Il est résolu

"Que l'Université se donne des lignes directrices pour développer davantage l'EAD dans ses trois campus afin 1) de rendre accessible à ses étudiants et étudiantes à temps partiel et à temps plein un plus grand nombre de ses cours et 2) de faciliter aux unités académiques l'accès aux meilleurs experts.es et pédagogues dans une discipline pour l'offre de cours à distance.

Il y a donc lieu à ce stade-ci:

de faire une analyse et une synthèse des politiques existantes de l'EAD: accueil et inscriptions, conception pédagogique et production de matériel d'enseignement et d'apprentissage, encadrement des étudiants et étudiantes adapté à la distance, services de bibliothèque, etc.;

d'élaborer une politique de gestion de l'EAD qui tient compte des politiques existantes (s'il y a lieu), des évaluations faites par des étudiants et étudiantes à distance, des conventions collectives des professeurs.es (charge académique, rémunération, droits d'auteur, reconnaissance du travail, etc.), de la qualité de l'enseignement et des recherches dans ce domaine, des économies d'échelle à réaliser, des tendances actuelles en EAD, plus particulièrement des tendances provinciales (Télé-éducation NB)."

•Ouellette: Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur l'intention d'embaucher un consultant? Quel serait son mandat? Quel en serait le coût?

•Préfontaine: On a eu le temps de parler à plusieurs firmes, on ira plus avec une firme dont le mandat va se référer à ce qu'il y a à l'intérieur du paragraphe. En ce qui concerne

les sommes d'argent impliquées, le projet de l'enseignement à distance est subventionné par le Secrétariat d'État. Ça peut se situer entre 20000\$ et 40 000\$.

•Sichel: L'enseignement à distance était pour le temps partiel. Est-on en train de changer? Va-t-on couper des postes?

•Préfontaine: L'intention est liée à la qualité de l'enseignement. C'est un avantage pour l'ensemble des étudiants de l'Université de Moncton.

•N. Landry: Nous avons fait l'expérience au CUS et ça marche très bien.

•Jankowski: S'agit-il de gestion seulement? Il y a redondance dans cette proposition.

•Préfontaine: C'est une politique de gestion où on veut tenir compte de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement de l'étudiant, et, au niveau du 2^e cycle, de la recherche.

•Jankowski: Va-t-on faire de la recherche à distance?

•Préfontaine: L'idée c'est qu'on ne veut pas détacher l'enseignement de la recherche. Ils ne font qu'un seul concept.

•F. Arsenault: Le développement est nécessaire. Il faut trouver une politique pour rencontrer les besoins de nos étudiants. Ça n'enlèvera pas de postes. On peut s'entraider. C'est un pas en avant.

•B. Bérubé: Une option pour aujourd'hui, une obligation pour demain, c'est bien. Il est vrai qu'il est temps qu'il y ait une politique d'établie. Il est vrai qu'entre les centres universitaires on peut permettre la collaboration. Il y a un côté qui m'inquiète, soit la ligne de l'économie d'échelle à réaliser. Je crains qu'il y ait des choses cachées comme des postes qui vont disparaître.

•N. Landry: Même si le professeur ne vient pas sur place, l'étudiant a besoin d'encadrement. On ne coupera pas le contact personnel.

•Tran Quang: Est-ce que nous votons sur le contenu? Nous ne votons pas pour le consultant? Il y a des ambiguïtés sur la procédure.

•Préfontaine: Cette résolution touche à la gestion. Si on l'adopte, on va essayer de le réaliser.

•Tran Quang: Qu'arrive-t-il du travail fait par le consultant externe?

•Recteur: Je pense qu'on n'a pas le choix de faire des études et d'avoir des clarifications dans le domaine de l'enseignement à distance. C'est un domaine qui évolue très rapidement. On demande au Sénat de décider. La phrase en dessous, c'est de la gestion. Il faut laisser cela au niveau de gestion.

Vote sur R: 19 Pour 37 Contre 2 ADOPTÉ.

13. TRANSFÉRABILITÉ DE CRÉDITS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Cette rubrique fait suite à la lettre du ministre Vaughn Blaney. Jean-Bernard Robichaud demande de reporter cette question à la prochaine réunion. La proposition qui émane du Ministère et tout ce que nous avons est vague. Viateur Viel va assister à la réunion du Comité de liaison Universités-CCNB sur l'accréditation et le transfert de crédits et on en connaîtra plus sur la teneur.

14. COMITÉ DES PROGRAMMES: PROCÉDURE DE NOMINATION

Gilles Long informe les membres que la procédure de nomination est très longue. Nous en avons discuté au Bureau de direction du Sénat. On s'essaie une autre année avec cette procédure et si ça ne marche pas, on reviendra avec une proposition l'an prochain.

15. NOMINATIONS

15.1 *Bureau de direction du Sénat*

Mise en candidature

Pascal Robichaud Proposeur: Micheline Cormier

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent.e de *Pascal Robichaud* au Bureau de direction du Sénat.

15.2 *Comité des programmes*

Mise en candidature

Mélanie Allain, étudiante Proposeur: Ba Tran Quang

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent.e de *Mélanie Allain* au Comité des programmes.

Mises en candidature

Paul Chiasson Proposeur: Léandre Desjardins

Christel Gallant Proposeur: Léandre Desjardins

Gilberte LeBlanc Proposeur: John Sichel

Scrutateurs: Viateur Viel et Marie-Paule Martin

Monsieur le Président proclame l'élection de la professeure *Christel Gallant* au Comité des programmes.

Applaudissements.

16. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, GRADES HONORIFIQUES

Monsieur le Recteur présente le rapport. Concernant la procédure, les membres doivent se prononcer par scrutin secret sur chacune des candidatures et chacune doit récolter les deux tiers des votes des membres présents.

CUM

Georgette Ferlatte Doctorat en sciences de l'éducation
J. Raymond Frenette Doctorat en science politique
Fernand Landry Doctorat en éducation physique
Marguerite Maillet Professeure émérite d'études françaises
Ronald LeBlanc Bibliothécaire émérite

CUS

René Monory Doctorat ès sciences sociales

CUSLM

Richard Dumont Doctorat en études acadiennes

•Sichel: Pourquoi un doctorat en études acadiennes à Richard Dumont?

•Recteur: Le même candidat pourrait être reconnu dans son domaine ou dans un autre. Ce secteur est une discipline universitaire dans laquelle on peut octroyer un doctorat.

Vote par scrutin secret

Scrutateurs: Viateur Viel et Marie-Paule Martin

Chaque candidat reçoit au moins les deux tiers des votes des membres présents.

Monsieur le Président fait un appel à la discrétion.

Monsieur le Recteur précise qu'une lettre leur sera envoyée pour les en informer. Lorsqu'on reçoit l'acceptation, on rend public les nominations.

Nous avons depuis deux ans procédé à la remise de doctorats assez exceptionnels. Il y a une possibilité d'une candidature à l'exemple d'Albert Jacquard et d'Hubert Reeves. Si

c'est le cas, on convoquera le Comité. Il y a donc possibilité qu'on revienne en mars, selon le Recteur.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 *BEd (enseignement postsecondaire)*
Collège de la Garde Côtière Canadienne
(Voir l'annexe G, page 95)

Marielle Préfontaine explique. On discute de ce projet avec la Garde Côtière depuis deux ans. Le Collège de la Garde Côtière voulait que ce programme soit offert aussi aux anglophones. On avait offert le contrat à une université anglaise, mais ils l'ont vite retiré. On voulait qu'une seule université offre tous les programmes. On a attendu jusqu'à ce qu'il nous le demande formellement. C'est possible de le faire en substituant les exigences linguistiques dudit programme par le règlement 22.8 du deuxième cycle.

•R. Landry: La Faculté a étudié ce problème. Il y avait quatre universités en lice pour ce contrat. De loin, on a préféré la qualité de notre programme. On suivra le règlement établi pour les francophones. Le programme est à temps partiel.

•VRER: Dans ce cas, on peut le faire sans problème à l'intérieur de ces règlements. Une autre question est que nous fonctionnons dans un réseau où on veut une collaboration complète le plus possible. On a commencé les contacts. Nous pouvons accepter de faire ce travail, mais ce n'est pas une façon de modifier la mission. Ce n'est pas une chose que l'on recherche. Il y a une démarche additionnelle à faire avec la CESPM pour s'assurer que ce volet ne soit pas une tache sur notre mission.

•Weil: Que veut-on dire par ce qui est proposé pour la cohorte anglophone? J'aimerais des clarifications. J'ai l'impression que les anglophones auront un programme semblable aux francophones. Est-ce que ce serait le français pour les anglophones?

•Préfontaine: La réussite des cours FR 1885 et FR 1886 et non pas substituer à des cours pour anglophones. Si l'anglophone n'a jamais suivi de français, il devra suivre des cours FL.

•Weil: Il me semble, il y a un an, que nous ayons reçu une demande d'un étudiant anglophone pour quelque chose de spécial pour le cours de français.

•Sichel: Cet étudiant ne voulait prendre aucun cours de français.

•SG: J'ai de la difficulté avec le principe du 20% donné en langue anglaise; c'était pour la région de Moncton. Là on élargit. On va créer un drôle de précédent alors que notre mission est de donner des cours en français. Je ne suis pas à l'aise à cause de notre mission et des implications pour l'avenir. Il est important d'en tenir compte avant de s'aventurer dans un tel projet.

- Sichel: En ce qui concerne le règlement linguistique, ceux qui vont suivre en anglais, que veut-on dire exactement?

- Préfontaine: Le règlement existe. Il est appliqué lorsque la personne est anglophone. Ça ne s'applique pas pour les étudiants réguliers. C'est seulement pour l'Éducation permanente.

- R. Landry: Ici, ce n'est pas nous qui le proposons. C'est eux qui insistent pour que nous l'offrions. On a offert des cours anglais pour le programme d'enseignement aux sourds, on le donnait en anglais pour des francophones. Doit-on refuser de donner ce service?

- F. Landry: Quel message va-t-on donner? On fonctionne tous avec des ressources restreintes. Le message va créer de la confusion.

- Recteur: Nous avons signé trois protocoles avec le Président de la Fonction publique fédérale pour aider le Gouvernement fédéral à former des fonctionnaires dans un contexte de bilinguisme. Ça va dans le sens de soutenir une politique de bilinguisme au pays. Il s'agit ici d'un contrat. Le problème de ressources ne se pose pas.

- Tran Quang: Veut-on dire que quelqu'un qui suit le programme anglophone pourrait avoir une maîtrise de l'Université de Moncton s'il réussit l'équivalent de FR1885 et FR 1886?

- Préfontaine: C'est un baccalauréat qu'on offre aux enseignants du Collège communautaire. Nous avons une cohorte de trois ans. Les enseignants des collèges communautaires n'ont pas tous fait les cours FR 1885 et FR 1886. C'est pour ça qu'on a ce règlement.

- Tran Quang: Comment vérifier que cette personne va pouvoir enseigner le français?

- Préfontaine: La question ne se pose pas. On n'enseigne pas de français à ce Collège. Ce programme est pour donner un programme de perfectionnement aux personnes qui enseignent.

- VRER: Ce règlement existe déjà pour le 2 e cycle.

- LeBlanc: Existe-t-il un programme semblable?

- R. Landry: Il en existe d'autres. Quatre universités avait été approchées.

- P. Robichaud: Point d'ordre. Il ne peut y avoir de proposition à la rubrique *Affaires nouvelles* .

- Président: Je vérifie et je demande au Recteur de présider l'assemblée.

•SG: Le point soulevé par Fernand Arsenault, il ne faut pas le sous-estimé. J'ai de la misère à comprendre que la Faculté des sciences de l'éducation accepte cela. On vient de retirer le programme d'enseignement aux sourds parce qu'il s'adressait à des anglophones. Si ce n'est pas s'engager sur la voie de la bilinguisation de l'Université, ça me surprend.

•Sichel: Qu'est-ce qui est sur la table? Est-ce que la première question doit venir au Sénat, soit celle de pouvoir donner des cours en anglais?

•F. Landry: On a été choisi parce qu'on peut donner les cours dans les deux langues. C'est moins dispendieux parce qu'ils n'ont pas besoin d'aller à deux universités.

•R. Landry: Ce qui nous a été dit, c'est pour la qualité du programme qu'on nous a choisi.

•Monsieur le Président reprend la présidence de l'Assemblée. Il n'y a pas de règle restrictive. Je n'ai pas à ma connaissance rencontrer de restriction formelle. De plus, le document a été envoyé à l'avance. Je serais prêt à recevoir une proposition.

Les membres sont d'accord.

•E. Robichaud: J'ai les mêmes inquiétudes que le Secrétaire général. On pose un précédent qu'on va regretter plus tard.

•Weil: S'il n'y a pas de proposition, je demande de passer au point suivant et s'il y a une résolution, je demande le vote.

•Trudeau: Ce qu'on doit voter c'est une norme. On donne suite à un projet. La proposition devra nous guider. La question posée est sur le règlement.

R: 20-SAC-931110

Il est résolu

" De substituer aux exigences linguistiques pour le BEd (enseignement postsecondaire) la norme du règlement universitaire 22.8 des études de 2 e cycle pour les cohortes anglophones de ce programme offert à la Garde Côtière."

•A. Bérubé: J'appuie cette proposition, mais j'aurais préféré qu'il s'agisse d'une proposition ponctuelle.

•Préfontaine: Le programme est spécifié, mais on est appelé à le donner à travers tout le Canada.

•A. Bérubé: Une cohorte, c'est un groupe qui commence en même temps et qui finit en même temps.

- Jankowski: On veut appliquer le règlement 22.8 ou la norme? Je m'oppose à l'implication d'un règlement de deuxième cycle dans ce projet.
 - Président: C'est une difficulté de rédiger une proposition séance tenante. Il fait lecture de la proposition.
 - Trudeau: J'avais secondé pour le projet de Sydney. Je croyais que c'était pour cette cohorte seulement. Dans le cas contraire, je ne suis pas prête à appuyer.
 - Mallet: C'est vrai qu'on a comme mission le français. Nous avons une responsabilité au niveau national et international. Je ne vois rien de mal à donner un service à ce groupe.
 - Boudreau-Ouellet: Compte tenu de notre Charte, a-t-on reçu un avis juridique à ce sujet?
 - Préfontaine: On n'a jamais demandé un avis juridique. Ça fait longtemps qu'on a ce programme. La seule contrainte est le 20%.
 - Weil: J'avais demandé le vote.
 - Président: Je ne pouvais l'accorder parce qu'il n'y avait pas de proposition.
 - Weil: J'avais dit que dès que la proposition serait sur la table, de demander le vote. Vous ne devriez pas accepter de discussion sans proposition. Je demande le vote.
 - Moghrabi: En votant, est-ce que l'Université vote pour un BEd pour les francophones et un autre pour les anglophones avec un règlement modifié?
 - Président: Pour les francophones, le contrat est signé. C'est seulement pour les anglophones qu'on propose une modification de règlement.
 - Moghrabi: Si la proposition n'est pas acceptée, l'offrande se fera quand même?
 - Président: La question n'est pas d'offrir ou non le programme. La question est sur le règlement.
- Vote sur R: 20 Pour 34 Contre 5 ADOPTÉ.
- Point d'ordre. Peut-on se donner une consigne d'ici la fin de la réunion?
 - Président: Est-ce qu'on peut avoir des suggestions?
 - A. Bérubé: Au lieu de limiter la durée de la réunion, je demande de ne pas passer plus de 5 minutes par point.

17.2 *Congé de mars 1994*

Le Secrétaire général précise que le Sénat a accepté de fixer le congé de mars 1994 à compter du 28 février. Le congé des écoles publiques est toujours fixé la première semaine complète de mars. La Présidente du Comité permanent de la situation féminine du CUM demande que le congé de mars soit retardé d'une semaine.

P: 21-SAC-931110

Il est proposé

" Que le congé de mars 1994 soit retardé d'une semaine pour coïncider avec celui des écoles publiques."

•Viel: L'objectif du congé de mars est de donner un temps de relâche aux étudiants. S'il est reporté, il sera à 14 jours du congé de Pâques.

•Hébert: Je m'oppose de le changer maintenant. Les étudiants ont planifié en conséquence. Ce ne serait pas juste de le changer.

•Lanctôt: Étant publié, c'est un engagement de pris.

•LeBlanc: On devrait prendre la décision sur des critères académiques.

•F. Landry: Ma proposition aurait été de garder les mêmes dates pour 1994 et à l'avenir de le faire coïncider avec les écoles publiques.

Vote Pour 4 Contre 35 REJETÉ.

17.3 *Doctorat en études françaises*
(Voir l'annexe H, page 97)

Léandre Desjardins explique. Lorsque le Sénat a adopté le programme de troisième cycle, il devait y avoir un ajout au Département. On disait qu'on voulait faire venir un expert de façon ponctuelle. Il y a beaucoup de difficulté à soutenir le programme.

Fernand Arsenault précise que c'est un SOS lancé par l'équipe de professeurs. On a accepté le défi de connivence avec le Département d'études françaises et avec des ressources moindres. On demandait trois professeurs de plus. Nous l'avons accepté avec un professeur de plus. Cette année nous fonctionnons avec un professeur en moins. L'équipe est fatiguée d'accepter le mandat du Sénat sans qu'on puisse les remplir. Dans le plan stratégique, on a dit qu'on donnerait la priorité aux études de troisième cycle. Je vous demande de l'aide. Ce qui nous énerve c'est que l'an prochain il faut évaluer le programme de doctorat. Nous avons quatre étudiants qui sont très avancés. Un premier étudiant va terminer en 1994-95. Nos ressources sont fatiguées, frustrées. L'an dernier on a eu un congé non remplacé, nous avons eu une mortalité. Je vous demande d'être fidèles à ce qu'on a voté et présentement nous fonctionnons avec un professeur de moins que le

minimum adopté. On veut que le Sénat nous donne les ressources nécessaires pour continuer. On veut rencontrer les critères de qualité qu'on s'est donné au début.

R: 22-SAC-931110

Il est résolu

"Que le Sénat prenne en considération la requête du Département d'études françaises."

•Président: Cela veut dire qu'on reviendra à la prochaine réunion.

Vote sur R: 22 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉ.

17.4 Imputabilité et transparence de l'Université
(Voir l'annexe I, page 99)

Francis Weil explique. Il s'agit d'un groupe de professeurs indépendants qui fait rapport sur l'autonomie universitaire et la responsabilité publique des universités.

R: 23-SAC-931110

Il est résolu

"Que le document «Autonomie universitaire et responsabilité publique des universités» soit déposé pour discussion éventuelle à une prochaine réunion du Sénat."

Vote sur R: 23 unanime ADOPTÉ.

17.5 Rapport annuel: Faculté des arts
(Voir l'annexe J, page 106)

Léandre Desjardins précise que le rapport a été rédigé bien avant la réunion du mois d'août. "Ce n'est pas la faute du doyen. J'ai même reçu ce rapport en juin à mon bureau".

Fernand Arsenault demande que ce soit consigné au procès-verbal.

Le Doyen de la Faculté des arts fait un rappel de la conclusion. Pendant combien de temps pourrons-nous continuer à offrir le nombre de programmes que nous avons présentement dans notre université acadienne tout en maintenant: 1) nos objectifs de qualité du côté de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité; 2) les obligations de la présente convention collective; 3) nos lourdes et complexes structures administratives; 4) et le souci de traiter avec justice et humanité le personnel, les professeurs.es et les étudiants.es de notre université?

Le cours de langue FR 1875 et FR 1876 est crédité et nous n'avons pas les ressources. On a été obligé de négocier pour cette session. On n'a pas les ressources pour la prochaine

session. On doit prioriser le français. Présentement, nous avons une étude sur la qualité des cours de français. Il faut mettre la qualité dans cette dimension des cours de français. Il est difficile de ne jamais savoir comment on va pouvoir donner nos cours de français. Il faut savoir où sont nos priorités.

•Weil: J'aurais aimé avoir des commentaires sur les points 1 et 4. Avez-vous des propositions pour alléger la structure?

•Président: Monsieur Arsenault vous répondra à la prochaine réunion du Sénat à la rubrique *Affaires découlant du procès-verbal*.

R: 24-SAC-931110

Il est résolu

" Que le rapport annuel de la Faculté des arts soit reçu."

Vote sur R: 24 unanime ADOPTÉ.

17.6 Projets de protocole d'entente

(Voir les annexes K et L, pages 112 et 115)

Jean-Bernard Robichaud explique. Le protocole d'entente avec l'Université Sainte-Anne a récemment été signé. C'est Marielle Préfontaine et Gérald Boudreau qui ont négocié l'entente. Elle était à la satisfaction des deux Universités. On le dépose au Sénat de façon officielle pour que tout le monde sache que ça existe.

Pour ce qui est du protocole d'entente avec l'Université de l'Ile Maurice, cette Université fera la même démarche qu'on fait. Le protocole vise une collaboration entre l'École de droit et leur Département de droit. Puisque ça se double d'une entente CIME, il faut que le Sénat soit saisi de l'application de l'entente.

P: 25-SAC-931110

Il est résolu

"Que le Sénat nous autorise à signer le protocole d'entente avec l'Ile Maurice."

•Jankowski: L'initiative est intéressante, mais ça pourrait se solder par rien du tout. Il sera utile que la proposition présente un projet concret. Mon bureau a reçu 20 demandes d'universités africaines. Tout le monde veut signer une entente, mais il faut des choses concrètes.

•A. Bérubé: Point d'ordre. Le document qu'on vient de recevoir; est-il approprié de faire une proposition?

- Président: On pourrait accuser réception et revenir au Sénat.
- Recteur: Concernant l'entente CIME, si on veut qu'elle prenne effet à compter de septembre 1994, il faudrait décider aujourd'hui.
- Président: On pourrait clore la discussion pour recevoir le document.
- A. Bérubé: Qu'on remette le vote à la prochaine réunion.
- F. Landry: C'est une motion de dépôt.
- Préfontaine: Est-ce que le Sénat peut confier cette proposition au BDS?
- SG: Le BDS peut exécuter les tâches déléguées par le Sénat.

R: 26-SAC-931110

Il est résolu

"Que ce soit remis au BDS pour exécution."

- Jankowski: Nous avons une Faculté qui a cette responsabilité. On a des structures qui peuvent faire des suggestions valables.
- A. Bérubé: Nous n'avons reçu le document que ce midi.
- Tran Quang: La proposition est que l'étude soit déléguée au BDS, mais avec les consultations nécessaires. Ce serait dans le respect du mandat donné à celui-ci.

Vote sur R: 26 Pour 32 Contre 7 ADOPTÉ.

- Jankowski: Point d'ordre. On a abandonné cette belle tradition. Un document arrivé en dernière minute ne devrait pas être considéré.

18. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 3 mars 1994 à 9 heures.

19. CLÔTURE

R: 27-SAC-931110

Il est résolu

"Que la séance soit levée."

Vote sur R: 27 unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h 10.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud
Président _____

Gilles Long
Secrétaire _____